

# Commerçants : éteignez vos enseignes lumineuses la nuit et fermez vos portes !

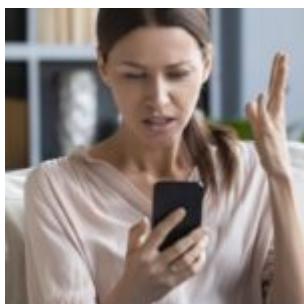


© 2022 Les Echos Publishing

La réglementation oblige désormais les commerces à éteindre leurs enseignes et publicités lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin et à maintenir leurs portes fermées lorsque les locaux sont chauffés ou climatisés, et ce sous peine d'une amende.

---

# Le démarchage à partir de numéros en 06 ou en 07, c'est bientôt fini !



© 2022 Les Echos Publishing

Associés dans l'esprit de tout un chacun aux téléphones

portables, les numéros commençant par 06 ou 07 seront bientôt réservés aux communications interpersonnelles et donc aux particuliers. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ils ne pourront plus être utilisés pour du démarchage commercial par des plates-formes d'appels afin d'obtenir un meilleur taux de réponse.

Ainsi, par une décision datant du 1<sup>er</sup> septembre dernier, l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ces plates-formes ne pourront utiliser que des numéros commençant par 09 37, 09 38 ou 09 39, qui sont réservés à cet usage.

L'Arcep entend ainsi mieux protéger les utilisateurs contre les abus et les fraudes, avec la création de cette nouvelle catégorie de numéros en 09 dont la nature commerciale pourra ainsi être clairement identifiée. Elle veut également éviter l'épuisement des numéros de téléphone portable à 10 chiffres commençant en 06 ou 07.

**À noter :** les numéros commençant par 01, 02, 03, 04 ou 05 ne peuvent pas non plus être utilisés par ces plates-formes. Ces numéros, qui correspondent actuellement à cinq grandes régions, seront attribués sans contrainte géographique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les numéros en 09 peuvent aussi être utilisés pour l'envoi de messages d'une enseigne commerciale à ses clients ou pour des mises en relation particulières (livraison de colis, signalement de l'arrivée d'un chauffeur VTC, rappel de rendez-vous automatisé, etc.).

**À noter :** des numéros dits polyvalents commençant par 01 62 ou 01 63, 02 70 ou 02 71, etc., ou dont les racines vont de 09 475 à 09 479 correspondant aux départements ou régions d'outre-mer pourront être utilisés par des plates-formes

d'appels, mais à condition que celles-ci en aient reçu l'autorisation de leur opérateur de télécommunication.

[Décision n° 2022-1583 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 1er septembre 2022](#)

© 2022 Les Echos Publishing

---

## **L'aide « gaz et électricité » est prolongée et élargie**



© 2022 Les Echos Publishing

Comme annoncé par le gouvernement, l'aide aux entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Et ses conditions d'octroi sont assouplies pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'en bénéficier.

---

## **Aide « gaz et électricité » :**

# Le délai pour la demander est prolongé



© 2022 Les Echos Publishing

Les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour demander l'aide destinée à compenser les surcoûts qu'elles subissent à ce titre.

---

## Associations : comment différencier un bail d'un prêt à usage ?



© 2022 Les Echos Publishing

Le contrat par lequel une association met à disposition un local à une société constitue un bail dès lors qu'il existe entre les parties une contrepartie en nature conférant à l'occupation des lieux un caractère onéreux.

---

# **Le PGE « résilience » est prolongé jusqu'à la fin de l'année**



© 2022 Les Echos Publishing

Comme prévu, les entreprises impactées par la guerre en Ukraine vont pouvoir souscrire un prêt garanti par l'État dit « résilience » jusqu'au 31 décembre 2022

---

# **Action en justice d'une association pour défendre des intérêts collectifs**



© 2022 Les Echos Publishing

Une association peut agir en justice au nom d'intérêts collectifs dès lors que ceux-ci entrent dans son objet social, et ce même en l'absence d'habilitation législative et même si ses statuts n'en prévoient pas la possibilité.

---

## **Gare à l'information sur les délais d'installation d'un matériel !**



© 2022 Les Echos Publishing

Le contrat relatif à l'installation d'un matériel, en l'occurrence des panneaux photovoltaïques, chez un particulier n'est pas valable lorsqu'il indique un délai d'exécution global et non pas les délais d'exécution propres aux différentes prestations qui sont prévues.

---

## **Les nouveaux dispositifs de**

# soutien du pouvoir d'achat



© 2022 Les Echos Publishing

La forte inflation que connaît la France depuis plusieurs mois a conduit les pouvoirs publics à adopter, durant l'été, un train de mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat des Français. Remise carburant, plafonnement des loyers, prime de partage de la valeur ou encore rachat de jours de RTT figurent notamment au menu des dispositifs qui ont été mis en place. Voici une présentation des principaux d'entre eux.

---

## Étendue de l'obligation de collecte des coopératives agricoles à l'égard de leurs adhérents



© 2022 Les Echos Publishing

L'obligation d'une coopérative de procéder à la collecte de la

production de ses adhérents n'est qu'une obligation de moyen.